

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 AVRIL 1847.

Modifications au tarif des douanes (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE D'INDUSTRIE (2), PAR M. ZOUBE.

MESSIEURS,

Le projet de loi soumis à vos délibérations a pour objet, non-seulement de convertir en loi l'arrêté royal du 29 juillet 1845, mais encore, comme le dit l'exposé des motifs, d'opérer quelques changements, qui sont plutôt des rectifications ou améliorations de détail que des modifications d'une portée réelle.

Dans l'intérêt de l'industrie, on remarque des modifications au droit d'entrée sur le cuivre de première fusion, sur les machines et mécaniques, sur les produits chimiques, qui ne sont plus imposés à la valeur, mais au poids, ce qui assure mieux le droit du trésor.

C'est aussi dans l'intérêt de l'industrie que le droit de sortie de plusieurs objets manufacturés est réduit au simple droit de balance.

C'est dans l'intérêt de la science que les manuscrits et objets d'arts sont soumis à une nouvelle tarification.

C'est dans l'intérêt du trésor et de l'industrie tout à la fois qu'il a été apporté des modifications assez importantes à la tare pour les marchandises importées en balles, sacs ou paniers.

Si votre commission a vu avec intérêt plusieurs modifications apportées au

(1) Projet de loi, n^o 227.

(2) La commission est composée de MM. ZOUBE, *président*, PIRHEZ, DAVID, MANIUS, ÉLOY DE BURDINNE, RODENBACH, DE SMET, DE LA COSTE et BRABANT.

tarif des douanes, et notamment en ce qui concerne les peaux de lièvres et de lapins, dont la sortie avait été erronément frappée d'un droit prohibitif, elle exprime le désir qu'il en soit de même pour les peaux de chevreaux.

Il est, en effet, bien connu que le pays ne fournit pas suffisamment de ces peaux pour les besoins de sa ganterie, qu'il est forcé de recourir à l'étranger pour compléter ses approvisionnements; il faut donc que le droit soit tel qu'il appelle à l'importation le plus grand nombre de peaux possible pour faire le choix le plus convenable à la fabrication, ce qui ne peut avoir lieu si l'exportation n'est favorisée par des droits modérés. Or, d'après le projet, tel qu'il vous est soumis, les peaux une fois introduites dans le royaume étant frappées d'un droit de sortie exagéré, il est évident qu'il ne se serait plus fait d'importation; cependant, comme les opinions ne sont pas unanimes à cet égard, et qu'il reste peut-être quelque chose à soumettre à l'expérience, votre commission, d'accord avec M. le Ministre des Affaires Étrangères qui a le commerce et l'industrie dans ses attributions, a modifié l'article *peaux de chevreaux* dans le sens qu'il serait loisible au Gouvernement d'en réduire le droit de sortie.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer de remplacer l'article *peaux de chevreaux* par la disposition suivante :

Le Gouvernement pourra, par arrêté royal, réduire les droits de sortie sur les peaux de chevreaux jusqu'au niveau de ceux sur les peaux de lapins et de lièvres.

De cette manière il sera pourvu suffisamment aux besoins de la ganterie, et la mégisserie pourra utilement exercer son industrie.

Il était une autre modification que votre commission aurait désiré introduire dans l'intérêt des teinturiers de Verviers : c'était l'abaissement du droit sur le natron brut pour le désuintage des laines, et, d'après le rapport fait par l'honorable M. David, nous avons espéré pouvoir prévenir toute fraude au moyen de l'alcalimètre; mais M. le Ministre des Finances, dans un rapport qu'il nous a fait parvenir, explique que la distinction à faire entre le natron brut et le natron purifié est tellement difficile à saisir, qu'il a paru, dans l'état actuel de nos connaissances, préférable d'en soumettre l'introduction au droit de 6 p. ^o/_o, comme produit fabriqué, plutôt que de s'exposer au hasard de favoriser une fraude qui aurait été autrement fatale au trésor et à nos fabriques de soude.

En résumé, sauf ce qui concerne la sortie des peaux de chevreaux, votre commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet du Gouvernement.

Le Président-Rapporteur,

L.-J. ZOUDE.

